

## ACHETEZ PAR INTERNET VOTRE TIMBRE FISCAL POUR VOTRE TITRE DE SÉJOUR



## POURQUOI ACHETER UN TIMBRE ÉLECTRONIQUE ?



C'est rapide



C'est facile



C'est sécurisé

## COMMENT ACHETER EN LIGNE VOTRE TIMBRE ÉLECTRONIQUE ?



<https://timbres.impots.gouv.fr>



**Sélectionnez le montant de votre timbre dans la liste**

Ce montant vous a été indiqué dans le SMS envoyé par la préfecture ou sur la convocation qui vous a été délivrée, vous informant de la mise à disposition de votre titre de séjour.



**Validez votre panier**

Validez votre panier après avoir saisi votre adresse mél pour recevoir votre timbre électronique.



**Payez avec une carte bancaire**

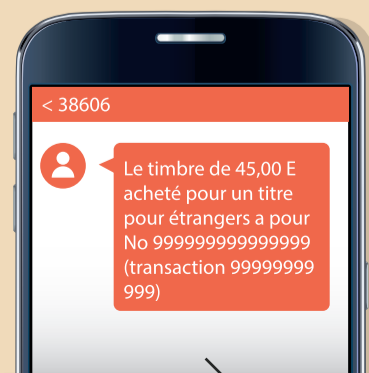
(Carte bleue, e-carte bleue, VISA, MASTERCARD). Attention ! Le paiement par PAYPAL n'est pas possible.



**Buralistes**

Vous pouvez également acheter votre timbre auprès du réseau des buralistes agréés.

## VOTRE TIMBRE FISCAL EST TRANSMIS PAR MAIL, PAR SMS OU REMIS PAR LE BURALISTE SELON VOTRE CHOIX



Par SMS

Par mail



Chez le buraliste



### IMPORTANT

**VOUS DEVREZ PRÉSENTER VOTRE TIMBRE POUR QUE VOTRE TITRE VOUS SOIT REMIS. IL EST DONC IMPÉRATIF D'ACHETER VOTRE TIMBRE AVANT DE VOUS RENDRE A LA PRÉFECTURE.**